

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « Pharma Capital SA » des sociétés « Afric-Phar SA », « Pharmis SA » et « Partner Lab SA » à travers l'acquisition respective de 95,35 %, 55% et 4% de leurs capitaux sociaux et droits de vote associés

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par la partie notifiante, qui en est seule responsable. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur** : Pharma Capital SA ;
- **Les sociétés cibles** : Afric-Phar SA, Pharmis SA et Partner Lab SA.

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Le secteur des produits pharmaceutiques.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 21 novembre 2024.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « Pharma Capital SA » des sociétés « Afric-Phar SA », « Pharmis SA » et « Partner Lab SA » à travers l'acquisition respective de 95,35 %, 55% et 4% de leurs capitaux sociaux et droits de vote associés.

« Pharma Capital » est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est sis à 29, rue de Lille, 2ème étage, Roches Noires, Casablanca, Maroc, et immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 625427, spécialisée dans l'investissement dans le secteur pharmaceutique.

« Afric-Phar » est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est situé au 134 Allée des Mimosas, Ain Sebaa, Casablanca, Maroc, et immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 29767, dont l'activité consiste en la production et la distribution de produits pharmaceutiques.

« Pharmis » est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est situé au 134, allée des Mimosas, Ain Sebaâ, Casablanca, Maroc. Elle est spécialisée dans la production et la distribution de produits pharmaceutiques.

« Partner Lab » est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est situé à Route Régionale Casablanca - Mohammedia N°322, Km 10,5 Lotissement Est Ain Sebaâ, Lot N°1, Ain Sebaâ 20590, Casablanca, Maroc, spécialisée dans la recherche et développement pharmaceutiques.

Fait à Rabat, le 07 novembre 2024.